

Cahier de positions

Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy

Dernière mise à jour le 23 octobre 2020

**Table des matières**

[1.](#_heading=h.gjdgxs) MISSIONS DE L’AÉCSF 1

[1.2.](#_heading=h.30j0zll) DROITS DES MEMBRES ACTIFS 1

[2.](#_heading=h.1fob9te) AFFAIRES INTERNES 3

[2.1.](#_heading=h.3znysh7) SERVICES DU COLLÈGE 3

[2.2.](#_heading=h.2et92p0) MILIEU DE VIE ET ENVIRONNEMENT 3

[2.3.](#_heading=h.tyjcwt) ÉTHIQUE 4

[3.](#_heading=h.3dy6vkm) AFFAIRES PÉDAGOGIQUES 5

[3.1.](#_heading=h.1t3h5sf) FORMATION 5

[3.2.](#_heading=h.4d34og8) RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES 5

[3.2.1.](#_heading=h.2s8eyo1) Politique de gestion des absences 5

[4.](#_heading=h.17dp8vu) NATIONAL 6

[4.1.](#_heading=h.3rdcrjn) FINANCEMENT DE L’ÉDUCATION 6

[4.2.](#_heading=h.26in1rg) ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE 6

[4.3.](#_heading=h.lnxbz9) AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES 7

[4.4.](#_heading=h.35nkun2) TRANSPORT EN COMMUN 7

[4.5.](#_heading=h.1ksv4uv) DÉMOCRATIE 8

[4.6.](#_heading=h.44sinio) ÉCONOMIE 9

[4.7.](#_heading=h.2jxsxqh) AUTRE 9

[5.](#_heading=h.z337ya) INTERNATIONAL 9

[5.1.](#_heading=h.3j2qqm3) COMMERCE INTERNATIONAL 9

1. **MISSIONS DE L’AÉCSF**
	1. **BUTS**
* Promouvoir, protéger et développer, par tous les moyens à sa disposition, les droits et les intérêts de tous ses membres et de la population étudiante en général du CÉGEP de Sainte-Foy.
* Offrir des services de qualité à tous ses membres.
* Représenter l’ensemble de ses membres au sein des organismes auxquels l’Association est affiliée ainsi qu’au sein de la Commission des études et du Conseil d’administration du CÉGEP.
* Représenter l’ensemble de ses membres auprès d’associations étudiantes étrangères, d’instances nationales, d’organismes pertinents, ainsi que dans tout congrès ou réunions qu’elle juge opportuns d’être représentée. De plus, elle peut conclure des ententes avec ces organismes et associations.
* Promouvoir les relations entre ses membres et le reste de la communauté collégiale.
* Coordonner et soutenir l’action des membres élus aux diverses instances du CÉGEP.
* Inciter les membres à développer une meilleure conscience collective.
* Regrouper en une ligne commune les initiatives de ses membres.
	1. **DROITS DES MEMBRES ACTIFS**
* À l’éducation sans distinction de l’ethnie, de l’âge, du sexe, de ses caractéristiques physiques propres, de la situation économique, de la conviction politique, religieuse ou idéologique, de l’origine nationale ou sociale et d’état civil.
* À la meilleure éducation, à tous les plans, ce qui exige des professeur·e·s compétents et qualifiés, à un matériel scolaire adéquat à sa disposition en tout temps propre à un véritable épanouissement intellectuel.
* À de « saines conditions de travail » qui respectent la dignité des travailleuses et travailleurs intellectuel·le·s et qui lui permettent de remplir normalement ses obligations.
* Au repos et au loisir, c’est-à-dire qu’il a la possibilité d’avoir une programmation scolaire adaptée à ses capacités lui permettant d’accéder à des loisirs ainsi qu’à l’accès à un matériel pédagogique de qualité en langue française.
* Au plein épanouissement de sa personnalité (formation fondamentale).
* À l’information et à la liberté d’expression orale et écrite, en privé et en public.
* À un enseignement de qualité en français.
* De s’unir à d’autres membres à l’intérieur de comités afin de s’assurer de meilleures conditions sociales et/ou académiques.
* De participer et d’assister à toutes les assemblées annuelles, régulières ou spéciales de l’Association et de prendre part, par son droit de vote et son droit de parole, à toutes les délibérations.
* De poser sa candidature à tout poste vacant à l’Association, tant au Conseil exécutif qu’au Conseil de vie étudiante et différents comités.
* D’assister aux réunions du Conseil exécutif et aux réunions du Conseil de vie étudiante, mais avec un droit de parole seulement.
* D’avoir, en tout temps, toute l’information relative aux statuts et règlements de l’Association ainsi que le libre accès au livre des procès-verbaux pour la consultation sur place de toute réunion relevant de l’Association.
1. **AFFAIRES INTERNES**
	1. **SERVICES DU COLLÈGE**

A19-09-04 :

* L’AÉCSF travaille à ouvrir plus de locaux pour l’heure du repas et travaille en collaboration avec le Cégep afin de prendre les mesures nécessaires pour réduire les coûts des repas à la cafétéria, de façon à concurrencer les restaurations rapides.
* L’AÉCSF travaille à doter le Cégep de Sainte-Foy d’un système de frigo communautaire.

H17-05-04 : L’AÉCSF est en faveur d’un café étudiant au Cégep de Sainte-Foy.

A14-09-17 : L’AÉCSF prône l’ouverture des laboratoires informatiques les soirs et les fins de semaine considérant que le matériel informatique aide les étudiants dans la réalisation de leurs tâches.

* 1. **MILIEU DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

H19-04-04 : L’AÉCSF travaille avec le Cégep de Sainte-Foy afin d’étendre l’offre de laissez-passer de session pour les employés du Cégep afin de désengorger les stationnements.

A16-21-09 :

* L’AÉCSF prône une application des principes fondamentaux du développement durable, et ce, en cohérence d’actions responsables et réfléchies en matière de gestion de trois enjeux majeurs, soit environnemental, social et économique.
* L’AÉCSF prône une conscientisation à l’importance d’une responsabilisation individuelle et collective face à l’environnement.
* L’AÉCSF prône une application des principes du modèle de gestion 4R-V dans toutes ses opérations.
* L’AÉCSF prône un outillage de chacun des membres de son organisation afin que ceux-ci assimilent les valeurs fondamentales du développement durable.
* L’AÉCSF prône la coordination de son organisation en fonction des visées du développement durable.
* L’AÉCSF encourage l’utilisation de matériel durable et recyclable lors de ses activités et celles de ses instances.
* L’AÉCSF prône l’utilisation de tasses ou bouteilles réutilisables dans une perspective d’éliminer la consommation de gobelets en carton et de bouteilles de plastique.

A13-11-13 :

* L’AÉCSF prône une application plus stricte de la Loi sur la qualité de l’environnement qui oblige le Gouvernement du Québec à protéger l’environnement contre les infrastructures pétrolières, à informer ses citoyens sur les dangers encourus pour l’environnement et à écouter leurs revendications en Bureau d’audience publique sur l’environnement.
* L’AÉCSF s’oppose à l’installation de toutes nouvelles infrastructures d’oléoducs au Québec.
	1. **ÉTHIQUE**

A20-09-30 :

* L’AÉCSF se dote d’un comité de réflexion et de mise en action qui pourra déterminer ultérieurement des démarches à suivre afin d’établir des moyens concrets au sein de l’AECSF, qui sauront sensibiliser et lutter contre toute forme d’oppression envers les personnes racisées.
* L’AÉCSF doit se doter de moyens concrets pour prévenir les violences à caractère sexuel au sein de ses instances, de ses comités, lors de ses événements et activités de sorte à protéger toutes les personnes qui y participent.

H20-02-19 :

* L’AÉCSF s’implique dans les instances de la CEVES ;
* L’AÉCSF est en faveur de la féminisation et de l’écriture épicène des documents officiels du Cégep de Sainte-Foy.

A17-09-13 : L’AÉCSF est en faveur de l’instauration de la formation de gardien-ne-s du Senti lors des activités d’initiations des différents programmes.

H17-11-01 : L’AÉCSF s’oppose à la présence de groupes d’extrêmes droites tels qu’« Atalante », « Storm Alliance », « La Meute », etc. au Cégep de Ste-Foy et exclue les membres de telles organisations de toutes ses instances.

H17-05-04 : L’AÉCSF s’oppose à toute collaboration avec des radios-poubelles, selon la définition de la « Coalition sortons les radio-poubelles » de Québec. \*Définition : Radio qui diffuse de la propagande haineuse culpabilisant des boucs émissaires: les femmes, les homosexuels, les handicapés, les environnementalistes, les minorités, les pauvres, les immigrants, etc.

A14-23-04 : L’AÉCSF s’oppose à l’utilisation des radios-poubelles telles que CHOI Radio X par la direction du Cégep afin de publiciser ses programmes et sa formation.

1. **AFFAIRES PÉDAGOGIQUES**
	1. **FORMATION**

A15-02-11 :

* L’AÉCSF prône le maintien du réseau collégial au Québec.
* L’AÉCSF prône le maintien de la formation générale au niveau collégial québécois.

A13-09-18 : L’AÉCSF reconnait que l’acquisition d’une bonne connaissance de l’histoire québécoise est bénéfique pour la prise de décision citoyenne au sein de la société.

* 1. **RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES**

### Politique de gestion des absences

A19-09-04 : L’AÉCSF doit poursuivre les négociations visant à clarifier les modalités d’application du règlement sur les absences en classe et à faire augmenter le pourcentage d’absence maximum possible avec la direction des études du Cégep de Sainte-Foy.

H18-01-31 :

* L’AÉCSF doit faire pression sur la direction pour que l’application du retard soit réellement laissée à la discrétion du professeur, sauf en cas d’absences justifiées de force majeures (Accident, décès, billet du médecin, appel à la cour, tempête, etc.). En cas de force majeure, les heures d’absences ne seront pas comptabilisées.
* L’AÉCSF prend position pour que le conseil exécutif travaille à ce que le pourcentage d’absence soit modifié pour atteindre 20 %.
* L’AÉCSF prend position pour que le conseil exécutif travaille à ce que les retards soient considérés comme une absence uniquement après 20 minutes de retard.
1. **NATIONAL**
	1. **FINANCEMENT DE L’ÉDUCATION**

A15-02-11 :

* L’AÉCSF prône que le gouvernement du Québec ajoute une enveloppe destinée à l’éducation postsecondaire dans le Fonds des Services de Santé (FSS), en majorant ce dernier pour en faire le Fonds des Services de Santé et d’Éducation Postsecondaire (FSSEP).
* L’AÉCSF prône que le revenu additionnel provenant du FSSEP serve à combler le manque à gagner des réseaux collégiaux et universitaires.
* L’AÉCSF prône une bonification du programme de l’Aide Financière aux Études (AFE) grâce à une part des revenus générés par l’implantation du FSSEP.

A14-03-12 : L’AÉCSF s’oppose aux coupes en éducation.

* 1. **ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE**

H20-02-19 :

* L’AECSF prenne position contre le fait que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur réforme des techniques sans consulter les personnes concernées (étudiant-e-s, professeur-e-s, ancien-ne-s étudiant-e-s sur le marché du travail dans ces domaines et autres expert-e-s) avant la mise en place de la nouvelle technique en Administration générale ;
* l’AECSF s’allie avec le syndicat des professeurs, le corps enseignant concerné par la question, les autres Cégeps touchés par la situation, ainsi que la FECQ, dans le but d’assurer un suivi serré de cette demande.

A16-04-06 :

* L’AÉCSF prend position pour la prohibition du recrutement des Forces armées canadiennes au Cégep de Sainte-Foy.
* L’AÉCSF prend position contre toutes formes de militarisation, notamment les kiosques de recrutement militaire, dans les institutions d’éducation publique du Québec.
* L’AÉCSF réitère sa position pour la démilitarisation.

A15-09-16, réitéré en H19-04-03 : L’AÉCSF prône la rémunération des stages étudiants à temps plein et à temps partiel, en excluant les stages d’observation.

A15-02-11 : L’AÉCSF prône une plus grande accessibilité aux études postsecondaires.

A13-11-13 : L’AÉCSF prône une révision des procédures sur la reconnaissance des acquis et compétences des immigrants au Québec.

* 1. **AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**

A14-03-12 :

* L’AÉCSF demande que le gouvernement du Québec abolisse le Crédit d’impôt lié aux frais de scolarité ou d’examen, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du programme de prêts et bourses de l’aide financière aux études.
* L’AÉCSF demande que le gouvernement du Québec abolisse l’incitatif québécois à l’épargne-étude, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du Programme de prêts et bourses de l’aide financière aux études.
* L’AÉCSF demande que le gouvernement du Québec abolisse l’exemption d’impôt du régime enregistré d’épargne-étude, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du Programme de prêts et bourses de l’aide financière aux études.
	1. **TRANSPORT EN COMMUN**

A17-10-13 :

* L’AÉCSF prend position contre le projet de 3e lien automobile entre Québec et Lévis ;
* L’AÉCSF prend position contre toute mesure entraînant la croissance du parc automobile de Québec et Lévis comme solution à la problématique de trafic automobile dans la région de la Capitale-Nationale ;
* L’AÉCSF prend position pour des mesures encourageant le transport collectif et actif.
	1. **DÉMOCRATIE**

A-20-09-30 :

* L’AÉCSF prend position contre toute forme d’oppression à l’endroit des personnes racisées et que l’AECSF assure son soutien aux survivant·e·s de tels actes ; en faveur d’une réforme du corps policier québécois et qu’elle condamne toute forme de brutalité policière, soit des abus de force et de pouvoir pour des raisons non justifiables.
* L’AÉCSF prend position contre toute violence à caractère sexuel - du harcèlement au viol – et doit assurer un soutien aux survivant·e·s de violences à caractère sexuel.

H18-02-28 :

* L’AÉCSF prend position en faveur de la réforme pour un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale
* L’AÉCSF appuie le SENSÉ (solution étudiante nationale pour un scrutin équitable) et sa démarche pour le mode de scrutin.

H17-05-04 :

* L’AÉCSF prend position contre la loi 70 et la dénonce dans son ensemble.
* L’AÉCSF prend position contre quelconque coupure dans l’aide sociale.

A14-30-04 : L’AÉCSF prône la reconnaissance législative du droit de grève.

* 1. **ÉCONOMIE**

A16-21-09 :

* L’AÉCSF prend position en faveur d’une hausse du salaire minimum à 15$/h. L’AÉCSF, ainsi que toutes ses instances concernées, doivent s’organiser en conséquence.
* L’AÉCSF réitère ses positions contre l'austérité. L’AÉCSF et ses comités concernés doivent lutter en ce sens.

A15-09-16 : L’AÉCSF s’oppose à l’austérité mise de l’avant par le gouvernement québécois.

* 1. **AUTRE**

A17-11-01 : L’AÉCSF appuie les événements, manifestations et groupes visant à mobiliser la population contre le racisme, le fascisme et la xénophobie.

A16-09-11 :

* L’AÉCSF prend position en faveur de mesures incitatives pour permettre l’équité des chances au niveau politique, économique et social, et une plus grande représentation dans le but de lutter contre les oppressions systémiques.
* L’AÉCSF prend position en faveur de la campagne *Sans oui, c’est non !*

A16-02-24 : L’AÉCSF prône la nationalisation des services préhospitaliers d’urgence du Québec.

A13-06-11 :

* L’AÉCSF appuie la création d’un ordre professionnel pour les techniciennes et les techniciens ambulanciers-paramédicaux du Québec.
* L’AÉCSF prend position en faveur d’une plus grande accessibilité au logement étudiant, de qualité, à proximité des établissements d’enseignement collégial.
1. **INTERNATIONAL**
	1. **COMMERCE INTERNATIONAL**

A16 09-11 : L’AÉCSF prend position contre la ratification de l’accord de libre-échange entre l’Union européenne et le Canada (CETA).